



P.V. du Conseil communal du 29 septembre 2016

Présents : M. Michel HARDY, Bourgmestre-président,
MM. Mathieu ROSSIGNOL, Denis COLLARD, Roger FRANCOIS, Marie-Line HOLTZHEIMER, Echevins, Vinciane PIERRARD, Présidente du CPAS.
MM. Philippe PIGNOLET, Christel PIERSON, Francine PONCELET, Philippe GOTAL, ~~Philippe KLELS~~, Pierre DOFFAGNE, Serge MOUZELARD, Manu WAUTHIER, Anne SERVAIS, Léon COLLIN, Dominique ROISEUX, Jean-Pierre GRAISSE, Alain NOEL, Conseillers.
Marie-France ROBINET, Directrice générale.

Absents : Mr Philippe KLELS, excusé.

MM. Léon COLLIN et Dominique ROISEUX entrent en cours de séance.

La séance est ouverte à 20h00.

N° 152 : Approbation du P.V. de la séance du 01.09.2016

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Par une abstention (A. SERVAIS, absente lors de cette séance) et 15 oui, approuve le P.V. de la séance du 01.09.2016.

Messieurs Léon COLLIN et Dominique ROISEUX entrent en séance.

N° 153 : Arrêtés de police du Bourgmestre

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Prend acte des arrêtés de police pris par le Bourgmestre, à savoir :

- Le 02.09.2016 : Brocante Orgeo le 11 septembre 2016.
- Le 07.09.2016 : Kermesse Assenois du vendredi 30/09 au dimanche 02/10/2016.
- Le 07.09.2016 : Limitation de vitesse sur la N865 à la sortie de Morte han, du chemin de terre de Thibeau roche jusqu'au ruisseau du Parfonruth à l'occasion de battues de chasse (chasse de Bouillon) les 7, 8, 9 et 30/10, 18, 19 et 20/11, 16 et 17/12/2016.
- Le 15.09.2016 : Fermeture du passage à niveau n°7, à 6880 Assenois-Bertrix, les 03 et 04 octobre 2016 pour les travaux d'entretien du passage à niveau précité.

N° 154a : Approbation du budget 2017 de la Fabrique d'Eglise de Rossart

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve comme suit le budget 2017 de la Fabrique d'Eglise de Rossart :

RECETTES – DEPENSES : 15.371,00 €
avec une intervention communale de 10.452,00 €

N° 154b : Approbation du budget 2017 de la Fabrique d'Eglise d'Orgeo

Le Conseil,
Réuni en séance publique,
A l'unanimité, approuve comme suit le budget 2017 de la Fabrique d'Eglise
d'Orgeo :

RECETTES – DEPENSES : 17.715,37 €
avec une intervention communale de 11.871,00 €

N° 154c : Approbation du budget 2017 de la Fabrique d'Eglise de Morteihan

Le Conseil,
Réuni en séance publique,
A l'unanimité, approuve comme suit le budget 2017 de la Fabrique d'Eglise
de Morteihan :

RECETTES – DEPENSES : 6.841,80 €
avec une intervention communale de 3.165,57 €

N° 154d : Approbation du budget 2017 de la Fabrique d'Eglise de Biourge

Le Conseil,
Réuni en séance publique,
A l'unanimité, approuve comme suit le budget 2017 de la Fabrique d'Eglise
de Biourge :

RECETTES – DEPENSES : 18.159,45 €
avec une intervention communale de 13.470,62 €

N° 154e : Approbation du budget 2017 de la Fabrique d'Eglise de Bertrix

Le Conseil,
Réuni en séance publique,
A l'unanimité, approuve comme suit le budget 2017 de la Fabrique d'Eglise
de Bertrix :

RECETTES – DEPENSES : 87.910,37 €
avec une intervention communale de 23.614,36 €

N° 154f : Approbation du budget 2017 de la Fabrique d'Eglise d'Auby

Le Conseil,
Réuni en séance publique,
A l'unanimité, approuve comme suit le budget 2017 de la Fabrique d'Eglise
d'Auby:

RECETTES – DEPENSES : 18.266,84 €
avec une intervention communale de 4.373,04 €

N° 154g : Approbation du budget 2017 de la Fabrique d'Eglise d'Assenois

Le Conseil,
Réuni en séance publique,
A l'unanimité, approuve comme suit le budget 2017 de la Fabrique d'Eglise
d'Assenois:

RECETTES – DEPENSES : 26.012,98 €
avec une intervention communale de 13.470,83 €

N° 155 : Goûter des plus de 70 ans : fixation du tarif des boissons

Le Conseil,
Réuni en séance publique,
A l'unanimité, décide de fixer comme suit le tarif des boissons servies à
l'occasion du goûter des plus de 70 ans le 29 octobre 2016 :

EAUX	0,50 €
COCA, JUS, BIÈRE	1,00 €
BIÈRE BLANCHE et BLANCHE ROSEE	1,50 €
ORVAL	2,00 €
+ Caution verre remboursable	5,00 €

N° 156 : Cession de points APE au Centre culturel

Le Conseil,
Réuni en séance publique,
A l'unanimité, décide :

1. de céder 12 points APE au Centre culturel pour l'année 2017,
2. le Collège communal est chargé de l'exécution de la présente.

N° 157 : Création d'une Maison Multiservices à Assenois : approbation de la convention de développement rural

Le Conseil,
Réuni en séance publique,
A l'unanimité, approuve la convention-exécution 2016 relative à la création
d'une maison multiservices à Assenois dans le cadre du Programme de développement rural.

Le coût estimé desdits travaux s'établit comme suit :

- Total général : 1.250.844,62 €
 - Part Développement rural : 775.422,31 €
 - Part communale : 475.422,31 €
-

N° 158: Fourniture de carburants pour la commune et le CPAS de Bertrix en 2017 - Approbation des conditions et du mode de passation

Le Conseil,
Réuni en séance publique,
A l'unanimité, décide :

Art. 1er: D'approuver le cahier des charges N° 2017-carburant et le montant estimé du marché "Fourniture de carburants pour la commune et le CPAS de Bertrix en 2017", établi par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 142.561,97 € hors TVA ou 172.499,99 €, TVA comprise.

Art. 2: De choisir l'adjudication ouverte comme mode de passation du marché.

Art. 3: De compléter et d'envoyer le formulaire standard de publication au niveau national.

Art. 4: De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire.

Art. 5: Néant.

Art. 6: Cette décision est portée sur la liste récapitulative qui est transmise à l'Autorité supérieure.

***N° 159 : Fourniture de cuves à carburant pour le garage de l'administration communale -
Approbation des conditions et du mode de passation***

Le Conseil,
Réuni en séance publique,
A l'unanimité, décide :

Art. 1er: D'approuver le cahier des charges N° 2016-09-08 et le montant estimé du marché "Fourniture de cuves à carburant pour le garage de l'administration communale", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 4.132,23 € hors TVA ou 5.000,00 €, TVA comprise.

Art. 2: De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Art. 3: De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 104/723-60 (n° de projet 2016/0027).

Art. 4: Cette décision est portée sur la liste récapitulative qui est transmise à l'Autorité supérieure.

***N° 160 : Travaux de déneigements et d'épandages pour les hivers 2016-2017, 2017-2018,
2018-2019 - Approbation des conditions et du mode de passation***

Le Conseil,
Réuni en séance publique,
A l'unanimité, décide :

Art. 1er: D'approuver le cahier des charges N° 2016 déneigements-épandages et le montant estimé du marché "Travaux de déneigements et d'épandages pour les hivers 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 70.000,00 € hors TVA ou 84.700,00 €, TVA comprise.

Art. 2: De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Art. 3: De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire 2016, article 421/140-13.

Art. 4: Néant.

Art. 5: Cette décision est portée sur la liste récapitulative qui est transmise à l'Autorité supérieure.

N° 161 : Echange de parcelles à Orgeo avec Monsieur Frans MOREAU

Le Conseil,
Réuni en séance publique,
A l'unanimité, décide :

1. De procéder à un échange sans soulte avec Monsieur Frans MOREAU, domicilié rue de la Gare, 68 à 5580 EPRAVE comme suit :
 - la Commune cède la parcelle cadastrée 5^{ème} Div. Son D n° 1096/E pie sise au lieu-dit « Chefsaut » d'une contenance de 02a 04ca à Monsieur Frans MOREAU
 - Monsieur Frans MOREAU cède la parcelle cadastrée 5^{ème} Div. Son D n° 1106/E pie sise au lieu-dit « Chefsaut » d'une contenance de 02a 04ca à la Commune
2. L'acte sera reçu par Monsieur le Bourgmestre.

***N° 162 : Cession gratuite de l'assiette d'un chemin sis à Nevraumont par Messieurs M.
MIGNON et J. PETIT***

Le Conseil,
Réuni en séance publique,
A l'unanimité, décide :

1. D'acquérir de gré à gré l'assiette du chemin asphaltée rue de la Biolette à 6880 Nevraumont bordant :
 - la parcelle cadastrée 5^{ème} Div. Son C n° 319/A, propriété de Monsieur José PETIT, domicilié rue des Pères, 20 à 6880 BERTRIX,
 - la parcelle cadastrée 5^{ème} Div. Son C n° 317/D, propriété de Monsieur Marcel MIGNON, domicilié Avenue Nestor Martin, 67 à 6880 SAINT-HUBERT.
2. Cette acquisition est faite à titre gratuit, dans un but d'utilité publique.
3. D'inclure l'assiette dudit chemin dans l'assiette de voirie communale.
4. L'acte sera reçu par Monsieur le Bourgmestre.

N° 163 : Vente d'une partie de parcelle sise à Auby à Madame M. COUTURIER

Le Conseil,
Réuni en séance publique,
A l'unanimité, décide :

1. De vendre de gré à gré à Madame Marie-Josée COUTURIER, propriétaire de l'immeuble sis rue de la Culée, 4 – Auby à 6880 BERTRIX, à la somme de 1420 €, partie de la parcelle cadastrée 2^e Div. Son A n° 429/X, soit 35,52 ca.
2. Tous les frais quelconques liées à cette vente seront à charge de l'acquéreur, en ce compris l'établissement d'un plan par un géomètre.
3. L'acte sera reçu par le Notaire désigné par l'intéressée.

N° 164 : Demande de révision partielle du plan de secteur de Bertrix-Libramont-Neufchâteau – Demandeur : la s.a. Ardoisières d'Herbeumont

Le Conseil,
Réuni en séance publique,
A l'unanimité :
Emet un **avis préalable favorable** sur la demande de révision partielle du plan de secteur de Bertrix-Libramont-Neufchâteau sollicitée par la s.a. Ardoisières d'Herbeumont.

N° 165 : Vallée des Munos : approbation de la fiche-projet

Le Conseil,
Réuni en séance publique,
A l'unanimité, décide d'approuver la fiche-projet actualisée dans le cadre de l'aménagement global de la Coulée Verte Bertrix-Semois au montant estimé de 196.897,67 € TVAC.

N° 166 : P.I.C. 2017-2018 : approbation de la fiche d'investissement

Le Conseil,
Réuni en séance publique,
A l'unanimité, approuve comme suit le plan d'investissement 2017-2018 :

COMMUNE DE 6880 BERTRIX
PLAN D'INVESTISSEMENT 2017 - 2018

Montant du droit tirage pour la programmation (1):

Les montants sont indiqués en euros T.V.A. comprise (sauf sur l'égouttage)

413 299,00 €

150% = 619 948,5 €

Intitulé de l'investissement	(2) Estimation des travaux (en ce compris frais d'études et essais)	(3) Estimation des interventions extérieures		(4)=(2)-(3) Estimation des montants à prendre en compte dans le plan d'investissement	(5) Estimation des montants à prélever sur fonds propres communaux	(6) Estimation de l'intervention régionale (DGO1)
		SPGE	autres Intervenants			
1 Traversée de Jehonville et rue du Nouvel à Sart (dossier conjoint)	2 049 669,25 €	473 451,00 €		1 576 218,25 €	1 162 919,25 €	413 299,00 €
2 Remplacement de l'égouttage Croix Jarbeau à Bertrix (dossier exclusif)	116 020,00 €	116 020,00 €				
3 Remplacement de l'égouttage Rue Tordue à Rossart (dossier exclusif)	61 823,00 €	61 823,00 €				
4 Egouttage de la Rue du Point d'Arrêt à Orgeo (dossier exclusif)	87 240,00 €	87 240,00 €				
5 Réhabilitation de l'égouttage à divers endroits (dossier exclusif)	220 600,00 €	220 600,00 €				
6						
7						
TOTAUX					1 162 919,25 €	413 299,00 €

(*) : sauf dérogation dûment motivée, les interventions de la commune et de la DGO1 sont équivalentes pour chaque investissement [(4)/2]

	DEMANDE DE DEROGATION	
Dépassement du plafond de 150 % (6) > [(1) * 1,5]	OUI	Les demandes de dérogation dûment motivées sont à reprendre dans une note annexe.
Parts régionale (5) et communale (6) non concordantes	NON	
Non respect des priorités régionales	NON	
Thésaurisation avec la programmation pluriannuelle suivante	OUI	

N° 167 : Bilan de l'action de la Commune de Bertrix dans le cadre de sa reconnaissance comme commune du commerce équitable

Le Conseil,
Réuni en séance publique,
A la demande de Monsieur Jean-Pierre GRAISSE, Conseil communal,

ainsi libellée :

« Du 5 au 15 octobre, de nombreuses activités seront organisées en Wallonie et à Bruxelles dans le cadre de la semaine du commerce équitable (programme complet ici : <http://www.semaineducommerceequitable.be/fr/>).

Il y a un certain temps, la Commune de Bertrix avait marqué sa volonté d'obtenir le 'titre' de « Commune du commerce équitable ». La Commune est d'ailleurs reprise sur le site cde.be comme commune candidate « CDCE ».

Pour obtenir ce titre, il faut remplir six critères, à savoir :

- la commune doit s'engager à consommer du café et au moins un autre produit équitable ;
- quelques commerces et établissements horeca doivent proposer au moins deux produits issus du CE ;
- que des PME, associations et institutions fassent de même ;
- que la Commune sensibilise dans ce sens ;
- qu'un comité de pilotage coordonne la campagne pour obtenir ce label ;
- que la Commune soutienne une initiative en faveur de la consommation de produits agricoles locaux et durables.

Le Collège peut-il :

1/ confirmer sa volonté de développer à Bertrix une série d'activités visant à soutenir et développer la filière du commerce équitable,

2/ développer les activités qu'il compte organiser dans ce but, dans le cadre de la semaine du commerce équitable, mais aussi en-dehors de ce cadre. »

Réponse :

Madame Marie-Line HOLTZHEIMER, Echevine, signale que cette action n'a pas connu le succès nécessaire.

Un appel aux candidats en vue de constituer un comité de pilotage a été publié dans la revue communale. Le public n'a pas répondu présent. Dès lors, l'action n'a pas été suivie.

N° 168 : Interpellation relative au concept de 'villes intelligentes' (traduction de l'anglais 'smart cities') et aux différentes possibilités de s'inscrire dans cette dynamique

Le Conseil,

Réuni en séance publique,

A la demande de Monsieur Jean-Pierre GRAISSE, Conseil communal, ainsi

libellée :

*« L'expression « **ville intelligente** » désigne une ville ou une commune utilisant les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour « améliorer » la qualité des services ou encore réduire ses coûts. Ce concept émergent désigne un type de développement urbain apte à répondre à l'évolution ou l'émergence des besoins des institutions, des entreprises et des citoyens, tant sur le plan économique, social, qu'environnemental.*

Une ville peut être qualifiée d'« intelligente » quand les investissements en capitaux humains, sociaux, en infrastructures d'énergie (électricité, gaz), de flux (humains, matériels, d'information) alimentent un développement économique durable ainsi qu'une qualité de vie élevée, avec une gestion avisée des ressources naturelles, au moyen d'une gouvernance participative et d'une utilisation efficace et intégrée des TIC. (Source : WIKIPEDIA)

Ce lundi 19 septembre, IDELUX invitait des responsables politiques, mais aussi des membres de la société civile, à réfléchir aux moyens de développer des initiatives s'inscrivant dans cette démarche avec pour objectif final l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, dans le respect de l'environnement.

Aucun représentant communal de Bertrix n'était présent. C'est dommage.

*Néanmoins, tout n'est pas perdu. En effet, le 8 décembre se déroulera à Marche-en-Famenne le salon « **Smart City Wallonia** ». Durant toute une journée, des **experts scientifiques / publics / privés** apporteront des réponses aux interrogations des gestionnaires territoriaux sur base de cas pratiques :*

- *Quel intérêt pour ma commune de devenir une "Smart City" ?*
- *Par où commencer ? Comment analyser les opportunités et mettre en oeuvre un projet "Smart City" ?*
- *Quels sont les interlocuteurs des communes et quels sont les services proposés ?*
- *Quels sont les différents modèles de financement accessibles aux communes ?*

Il serait bon que le Collège s'intéresse à cette dynamique nouvelle.

Le Collège peut-il s'engager à participer à ce salon et à revenir ensuite en Conseil avec l'une ou l'autre proposition avec pour objectif d'offrir à la population des services plus en phase avec l'évolution technologique ? »

Réponse :

Monsieur Mathieu ROSSIGNOL, Echevin, précise qu'un rendez-vous a déjà été pris dans le cadre du concept « Smart Cities ».

N° 169 : 20^{ème} anniversaire de l'Académie des Baudets, le 16 octobre 2016 : prise en charge du coût de la plaque commémorative et de l'apéritif

Le Conseil,

Réuni en séance publique,

A l'unanimité, décide de prendre en charge le coût de la plaque commémorative (évalué à 500 €) et de l'apéritif (125 €) à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de l'Académie des Baudets, le 16 octobre 2016.

Le subside sera liquidé sur base des pièces justificatives.